



## Partie adverse empêche décision de justice

-----  
Par Nagnag

Bonjour

J'ai la partie adverse qui m'empêche de réaliser la décision de justice du tribunal.

Svp j'écris à qui ? La juge qui a jugé, la greffière, le tribunal, le procureur ?

En gros le tribunal m'a donné raison et m'a dit de partir d'un camping sans rien lui payer. La personne du camping m'empêche d'accéder ou vendre mon chalet non démontable.

-----  
Par isernon

bonjour,

avec votre décision en main, vous devez demander à un huissier de constater que vous ne pouvez pas accéder au camping pour exécuter le jugement.

salutations